

Mois de juin, Mois des FIERTÉS

En 2025, les droits des personnes LGBTQIA+ ne sont toujours pas pleinement appliqués et sont toujours plus menacés. Dans l'Éducation nationale, personnels et élèves subissent de nombreuses discriminations anti-LGBTQIA+. Le ministère n'a jamais fait de la lutte contre les LGBTIphobies une priorité alors que l'extrême droite s'impose toujours plus dans les établissements scolaires.

Le ministère s'est enfin donné les moyens d'appliquer la loi de 2001 en publiant des programmes d'éducation à la vie affective relationnelle et sexuelle (EVARS), et SUD éducation se réjouit que des notions essentielles telles que l'identité de genre ou l'homophobie y aient été intégrées. Cependant, SUD éducation dénonce un recul du ministère de l'Éducation nationale face aux idées réactionnaires de la droite et de l'extrême droite et déplore que certains termes ne soient pas introduits plus tôt au cours de la scolarité pour rendre compte des réalités vécues par les élèves et mettre des mots sur des situations qui font le quotidien des classes : le terme "LGBTIphobies" n'apparaît ainsi qu'en terminale et le terme "identité de genre" n'est abordé qu'en troisième.



La Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) n'a d'ailleurs pas prévu pour l'instant de livret pédagogique portant sur les personnes LGBTQIA+. On peut également regretter le manque de moyens alloués à la formation, qui est pourtant préconisée dans le programme. Sans formation, les personnels qui s'essaieront à l'EVARS pour la première fois risquent de perpétuer, sans forcément le vouloir, une vision hétéronormée et binaire du genre et de la sexualité, et ce d'autant plus que l'égalité et la lutte contre les stéréotypes de genre demeurent abordées sous l'angle de la binarité dans le programme.



Par ailleurs, cette publication a été accompagnée d'une forte campagne calomnieuse et discriminatoire de la part d'associations de parents d'élèves d'extrême droite comme "Le Syndicat de la famille", branche de la "Manif pour tous", ou "Parents vigilants", proche d'Eric Zemmour. À coup de tracts et de rassemblements, ces associations mettent en danger les élèves et les personnels LGBTQIA+. SUD éducation demande à la ministre une réaction et l'interdiction de ces associations de parents d'élèves.



Parallèlement, les agressions LGBTIphobes, qu'elles soient verbales ou physiques, sont en augmentation depuis deux ans. L'association SOS homophobie a recensé à elle seule plus de 2000 témoignages dans son dernier rapport. Un quart de ces agressions sont en ligne, sur des réseaux sociaux où les propos complotistes sont sans bornes et où les idées d'extrême droite peuvent être partagées sans inquiétude. Les cas de harcèlement augmentent, conduisant dans de trop nombreux cas les personnes au suicide. Souvenons-nous de Lucas, un collégien de 13 ans, qui a mis fin à ses jours le 7 janvier 2023. Avant son suicide, il y a eu celui de Doona (étudiante trans à Montpellier, septembre 2020), d'Avril (lycéenne trans à Lille, décembre 2020) ou encore de Dinah (lycéenne lesbienne et personne racisée à Mulhouse, octobre 2021), et d'autres. Ces suicides rappellent à chaque fois l'absence de moyens humains, financiers et de volonté politique pour lutter réellement contre les LGBTIphobies.

Parmi les victimes de LGBTIphobies, les jeunes trans sont surreprésentés. 13% des personnes trans ayant subi une agression

transphobe ont moins de 18 ans, 25 % ont entre 18 et 34 ans.

Par ailleurs, si la gayphobie demeure l'acte LGBTIphobe le plus présent dans la société, la transphobie a doublé en trois ans. Un quart des témoignages de victimes concerne des agressions transphobes.

Dans l'Éducation nationale, la circulaire ministérielle relative à l'accueil des élèves trans est un pas en avant mais reste insuffisante. Cette circulaire conditionne la reconnaissance de l'identité de genre des élèves mineur·es à l'acceptation des parents. Cette condition est dangereuse, car elle ne respecte pas l'autodétermination des élèves, risquant de les positionner en situation de grande souffrance en cas de désaccord des parents. Le Sénat a récemment adopté une loi qui interdit les traitements hormonaux pour les mineur·es trans, arguant qu'elle protège des décisions irréversibles. Cette mesure ignore l'avis des associations de personnes trans, des professionnels de santé et les besoins des jeunes trans. SUD éducation dénonce une loi transphobe, qui limite les droits fondamentaux des jeunes à s'autodéterminer.

Face à ce constat accablant, le gouvernement réagit peu, voire passe les causes sous silence. Le scandale de Bétharram en est l'illustration même. Plusieurs élèves ont subi des violences sexuelles et sexistes dans cet établissement catholique privé sous contrat de Pau, encore ouvert aujourd'hui. Le Premier ministre, ancien ministre de l'Éducation nationale, a préféré fermer les yeux à l'époque et refuse d'admettre aujourd'hui sa non assistance aux victimes. C'est pourquoi SUD éducation appelle François Bayrou à démissionner au plus vite. Ces violences, intrinsèquement liées au patriarcat régnant en maître dans ces institutions, ne sont que l'illustration d'une vision viriliste de la société visant en premier lieu les élèves LGBTQIA+.

SUD éducation alerte également le ministère

de l'Éducation nationale quant à l'enquête trafiquée et dirigée par l'Inspection générale de l'éducation visant l'établissement privé Stanislas. Effectivement les informations sur des violences LBGTIphobes au sein de l'établissement ont été minimisées pour protéger l'institution. SUD éducation demande la fermeture de l'École Stanislas, il en va de la protection des élèves et des personnels. Le ministère de l'Éducation nationale doit également faire la lumière sur toutes les agressions sexuelles dans le privé, mais aussi dans le public, en intensifiant la vigilance, la prévention, et surtout en ne fermant pas les yeux, comme en février 2025 quand le cabinet d'Elisabeth Borne a refusé de publier l'enquête du centre Hubertine Auclert sur les violences liées au genre dans les établissements scolaires.



À l'école, les LBGTIphobies touchent également les personnels. Malgré les plans et les déclarations successives des ministères de la Fonction publique et de l'Éducation nationale, l'école demeure un milieu professionnel où perdurent de nombreuses violences à l'encontre des personnels LGBTQIA+. Ces violences s'illustrent tout d'abord par des propos et des comportements répétés des collègues et des hiérarchies qui ne font pas l'objet d'une prise en charge réelle et à la hauteur des enjeux. C'est également l'administration qui peut être à l'origine de ces violences. Aujourd'hui, certaines personnes trans peinent encore à faire valoir leur changement de genre ou d'identité sur leur lieu de travail, dans les documents officiels ou administratifs. Ces comportements constituent des violences transphobes qui doivent être dénoncées. Le ministère doit reconnaître et faire appliquer les droits des personnels LGBTQIA+ ainsi que mettre en place une politique d'envergure efficace pour améliorer leur quotidien au travail.

C'est par la mobilisation de tou·tes les personnes LGBTQIA+ et de toutes les forces soucieuses d'émancipation et de progrès social, que l'égalité entre tou·tes pourra être gagnée.

SUD éducation appelle à participer massivement aux marches des fiertés partout en France et à se mobiliser massivement pendant ce mois de juin.



SUD éducation revendique :

- la fin des violences physiques (notamment les mutilations) et psychologiques à l'encontre des personnes intersexes ;
- le droit des personnes trans et des personnes intersexes à l'autodétermination, à tout âge ;
- La possibilité de changement de mention de genre à l'état civil : libre, gratuit, déjudicarisé, sur simple déclaration ;
- une politique ambitieuse de prévention et d'accompagnement des jeunes LGBTQIA+ ou en questionnement quant à leur genre et leur orientation sexuelle, appuyée par la mise à disposition de véritables moyens et par l'ouverture de postes spécifiques de référent·es ;
- l'élaboration de matériel pédagogique spécifique sur les questions des LGBTQIaphobies ;
- la mise en place dans la formation initiale de modules obligatoires sur les identités de genre et l'orientation sexuelle et romantique, pour les futur·es enseignant·es (selon un volume horaire identique dans tous les INSPE), et pour toutes les autres catégories de personnel (CPE, agent·es) ;
- l'effectivité des séances d'EVARS prévues dans les textes officiels et la prise en compte dans ces séances d'une perspective non cis-hétérocentrée ;
- la mise en place de dispositifs permettant aux élèves de réfléchir aux discriminations et de déconstruire les stéréotypes ;
- le respect par les personnels du prénom et du prénom d'usage pour les élèves et personnels trans dans le cadre scolaire et universitaire ;
- le respect de la circulaire du 29 septembre 2021 et l'obligation pour l'administration de soutenir, aider et défendre tous les membres de la communauté éducative qui, du fait de leur identité de genre, subiraient diverses formes de brimades, de harcèlement ou de discrimination ;
- l'obligation pour l'administration d'accompagner ces membres dans leurs démarches, y compris dans le cadre d'un changement de genre et/ou d'identité, en veillant à leur assurer un environnement sécurisé pour qu'ils puissent effectuer leur parcours sans être mis en danger dans leur milieu éducatif et professionnel.